



TERRITOIRE
PAYS
SALONNAIS
—

**COMPTE RENDU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

Lundi 8 novembre 2021
Séance à 18h30

SALON DE PROVENCE
281 Boulevard Maréchal FOCH

APPEL

Secrétaire de séance : David YTIER

❖ **Etaient présents à cette Assemblée :**

André BERTERO, Marylène BONFILLON, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GRANGE, Yannick GUERIN, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Didier KHELFA, Pascal MONTECOT, Anne REYBAUD (jusqu'au point 4), Michel ROUX, Franck SANTOS, Marie-France SOURD GULINO, Yves WIGT, David YTIER.

❖ **Etaient représentés à cette Assemblée :**

Philippe GINOUX donne pouvoir à Nicolas ISNARD, Stéphane LE RUDULIER donne pouvoir à Didier KHELFA, Anne REYBAUD donne pouvoir à Pascal MONTECOT (à partir du point 5).

❖ **Etaient absents et excusés :**

Julie ARIAS, Jean-Pierre CESARO, Christian NERVI, Henri PONS.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur Le Président Nicolas ISNARD souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée Délibérante pour le Conseil de Territoire se tenant sis 281 boulevard Maréchal Foch à Salon de Provence.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Territoire a pu valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire par le Conseil de Territoire.

Le secrétaire de séance désigné est M. David YTIER.

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Sans aucune remarque, le procès-verbal en date du 4 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Décision du Conseil de Territoire

Approbation des dotations de gestion 2022 - Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais, Budget Primitif

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE les montants de dotations de gestion alloués au Conseil de Territoire du Pays Salonais pour l'exercice budgétaire 2022 :
- Section de fonctionnement : 2 308 000 euros
- Section d'investissement : 4 110 000 euros

2. Décision du Conseil de Territoire

Contrat de Ville du Conseil de Territoire du Pays Salonais – Nouvelle modification du programme annuel 2021 et attribution d'une subvention

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la nouvelle répartition du programme d'actions du Contrat de Ville du Territoire du Pays Salonais pour l'année 2021, figurant en annexe, qui vient modifier la délibération du Conseil de Territoire du Pays Salonais n°121/21 du 09 juillet 2021 et vient compléter le programme approuvé par délibération du Conseil de Territoire du Pays Salonais n°46/21 du 12 avril 2021.

- ATTRIBUE la subvention d'un montant de 5 000 € au GROUPE ADDAP 13, action « Dispositif Seconde Chance Berre »

- AUTORISE à Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'Etat Spécial du Territoire du Pays Salonais 2021, chapitre 65, compte 65748.

3. Avis du Conseil de Territoire

Délégations de service public pour l'animation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage du Territoire du Pays d'Aix et du Pays Salonais - Examen des rapports d'activités et des comptes de résultat du délégataire de l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Délégations de service public pour l'animation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage du Territoire du Pays d'Aix et du Pays Salonais - Examen des rapports d'activités et des comptes de résultat du délégataire de l'exercice 2020 ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

4. Avis du Conseil de Territoire

Demande de subventions auprès de l'Etat - Programmation contrats de ville et dispositifs politique de la ville 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande de subventions auprès de l'Etat - Programmation contrats de ville et dispositifs politique de la ville 2021 ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

5. Avis du Conseil de Territoire

Résidence La Mariélie à Berre l'Etang - Réalisation de travaux d'urgence - Approbation d'une convention de préfinancement avec la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Résidence La Mariélie à Berre l'Etang - Réalisation de travaux d'urgence - Approbation d'une convention de préfinancement avec la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

6. Avis du Conseil de Territoire

Résidence La Mariélie à Berre l'Etang - Réalisation de travaux d'urgence - Approbation d'une convention de financement avec le syndicat des copropriétaires de La Mariélie sise à Berre l'Etang

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Résidence La Mariélie à Berre l'Etang - Réalisation de travaux d'urgence - Approbation d'une convention de financement avec le syndicat des copropriétaires de La Mariélie sise à Berre l'Etang ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

7. Avis du Conseil de Territoire

Tarifification Métropolitaine des aires d'accueil des gens du Voyage 2021/2022

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Tarifification Métropolitaine des aires d'accueil des gens du Voyage 2021/2022 ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

8. Avis du Conseil de Territoire

Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation de certains parkings métropolitains, et des parcs en régie d'Istres pendant les deux week-ends des 11 et 12 et 18 et 19 décembre 2021, précédant les fêtes de fin d'année

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Modification unilatérale de contrats de délégation de service public pour l'exploitation de certains parkings métropolitains, et des parcs en régie d'Istres pendant les deux week-ends des 11 et 12 et 18 et 19 décembre 2021, précédant les fêtes de fin d'année ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

9. Avis du Conseil de Territoire

Information sur la stratégie de facilitation de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Information sur la stratégie de facilitation de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

10. Avis du Conseil de Territoire

Cession d'actions au bénéfice de la Ville de Salon-de-Provence - Nouvelle répartition de l'actionnariat. Modification des statuts de la Soleam

Il est précisé que Monsieur Michel ROUX ne prend pas part au vote et au débat, conformément à l'article L 2131-11 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Cession d'actions au bénéfice de la Ville de Salon-de-Provence - Nouvelle répartition de l'actionnariat. Modification des statuts de la Soleam ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

11. Avis du Conseil de Territoire

Demande d'autorisations auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activités des Plaines Sud à Saint-Chamas

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Demande d'autorisations auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activités des Plaines Sud à Saint-Chamas ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

12. Avis du Conseil de Territoire

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Charleval - Révision allégée n°1 - Bilan de la concertation et arrêt du projet

Il est précisé que Monsieur Yves WIGT ne prend pas part au vote et au débat, conformément à l'article L 2131-11 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Plan Local d'Urbanisme de la commune de Charleval - Révision allégée n°1 - Bilan de la concertation et arrêt du projet ».

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

13. Décision du Conseil de Territoire

Approbation du règlement intérieur des déchèteries du Conseil de Territoire du Pays Salonais – Abrogation de la délibération n°214/10 du Conseil Communautaire de l'ex Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ABROGE la délibération n°214/10 du 13 décembre 2010 du Conseil Communautaire de l'ex Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence à compter du 31 décembre 2021.
- APPROUVE le nouveau règlement intérieur des déchèteries du Conseil de Territoire du Pays Salonais, tel que présenté, en remplacement du précédent datant de 2006 et actualisé en 2010.
- PRECISE que l'application de ce nouveau règlement intérieur sera effective dès le 1^{er} janvier 2022.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

14. Avis du Conseil de Territoire

Modification des statuts de la Régie des Eaux du Pays d'Aix pour l'extension du périmètre d'exploitation par l'intégration de la commune de Vitrolles et de la station d'épuration intercommunale Coudoux, Velaux, Ventabren

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- EMET un avis favorable sur le rapport du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence intitulé « Modification des statuts de la Régie des Eaux du Pays d'Aix pour l'extension du périmètre d'exploitation par l'intégration de la commune de Vitrolles et de la station d'épuration intercommunale Coudoux, Velaux, Ventabren ».
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

15. Donné acte des décisions du Président du Conseil de Territoire

Le Conseil de Territoire PREND ACTE des décisions du Président du Conseil de Territoire prises en application de l'article L. 5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délégation consentie au Président du Conseil de Territoire par délibération n°129/20 du 14 décembre 2020.

N°58/21 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre L'Etang - ASSOCIATION COB BERRE XV

Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements

N°59/21 : Convention de mise à disposition des locaux de la piscine Claude Jouve à Berre L'Etang - ASSOCIATION HANDISPORT

Consentie à titre gratuit

N°60/21 : Convention de mise à disposition des locaux de la piscine Claude Jouve à Berre L'Etang - GENDARMERIE DE BERRE L'ETANG

Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements

N°61/21 : Convention avec Enedis pour l'instauration d'une servitude de tréfonds sur la parcelle métropolitaine CX 279 sur la ZA Euroflory à Berre l'Etang dans le cadre de travaux complémentaires de renforcement et d'enfouissement d'une ligne haute tension - ENEDIS

Recette de 20 €

N°62/21 : Convention de mise à disposition du siège du Conseil de Territoire du Pays Salonais - Provence Tourisme

Consentie à titre gratuit

N°63/21 : Convention d'utilisation de la piscine Claude Jouve à Berre L'Etang - ASB SECTION PLONGEE

Prestations facturées selon les tarifs en vigueur et en fonction de l'utilisation des équipements

N°64/21 : Avenant n° 1 - Convention d'occupation à titre précaire et révocable – parcelle section DN n° DP sur la commune de Salon de Provence - AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE (ASF)

Sans incidence financière

Le Président clôt la séance à 19h05

A SALON DE PROVENCE, le huit novembre deux mille vingt et un.


Nicolas ISNARD,
Président du Conseil de Territoire

Rappel : le recueil des actes administratifs du Conseil de Territoire est consultable au 281 Bd Maréchal Foch – SALON DE PROVENCE